



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Élèves

Question écrite n° 49108

#### Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation concernant l'enseignement agricole dans le département de la Somme et la région Picardie. Il l'informe que les effectifs des établissements publics agricoles en Picardie ont regressed à la rentrée de septembre 1996 de - 1,8 % par manque de capacité d'accueil, alors que la progression au niveau national a été de plus de 3 %. Un grand nombre d'établissements publics de la région à Aumont, Peronne, Ribecourt, Airion, le Paraclet, avait suffisamment d'élèves pour l'ouverture de classes de seconde supplémentaires et bénéficiait de l'avis favorable des organismes compétents. Malheureusement, la direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture a refusé, pour des raisons budgétaires, ces autorisations d'ouverture. Il lui demande d'intervenir pour l'ouverture de ces classes de seconde afin de combler le retard de la Picardie par rapport aux autres régions. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour doter l'enseignement agricole public dans la Somme et en Picardie, de moyens permettant de répondre aux besoins de formations des jeunes.

#### Texte de la réponse

Après une croissance régulière pendant cinq ans, les effectifs des établissements publics agricoles de Picardie ont regressed d'une cinquantaine d'élèves à la rentrée 1996 alors que, dans le même temps, au niveau national, l'enseignement public progressait de 3,4 %. Cette évolution tient essentiellement à des situations particulières observées à la rentrée 1996 : aucun recrutement en BTS analyse et conduite des systèmes d'exploitation au LEGTA de Crezancy, aucun recrutement en baccalauréat professionnel conduite et gestion de l'exploitation agricole au LEGTA du Paraclet, diminution des flux de recrutement en classes de seconde dans les établissements de Crezancy et de Vervins. La rentrée 1996 a été préparée en donnant la priorité aux formations liées à la production agricole ou à la transformation des produits. Dans cette optique, et en rapport avec la rénovation des diplômes, plusieurs baccalauréats professionnels ont été mis en place dans chacun des départements picards. Ils n'atteindront leur plein effet qu'après deux ou trois années de fonctionnement. Aucune demande d'ouverture de classe de seconde générale et technologique ou de classe de seconde professionnelle des secteurs de la production agricole ou de la transformation n'avait été sollicitée par les établissements publics agricoles de Picardie pour la rentrée 1996. Dans le respect des grandes orientations fixées pour l'enseignement agricole, la rentrée 1997 sera caractérisée en Picardie par l'ouverture de plusieurs classes terminales baccalauréat-professionnel pour chacun des départements ainsi que par le dédoublement du baccalauréat professionnel du LPA de Ribecourt. Un effort est engagé par ailleurs par les établissements concernés pour faire fonctionner à la rentrée 1997 les classes actuellement sans recrutement. Ces décisions devraient permettre à l'enseignement agricole en Picardie de poursuivre son développement au service d'une filière agricole et agro-alimentaire performante, de l'aménagement du territoire et de l'emploi des jeunes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gremetz Maxime](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49108

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1129

**Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2053